

FORMATION DISPONIBLE 2022

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Malheureusement, les restrictions de la Santé publique ne privilégient pas encore pour le moment des rassemblements publics intérieurs. Il est donc impossible pour nous actuellement de prévoir le retour des formations. Nous suivrons de près l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informés. Toutefois, nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre. Pour plus d'information, communiquez avec Marc-André Dion au 418 542-5666 poste 252 ou par courriel à dion.ma@spbsaglac.qc.ca

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailleuse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érabières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Arpentage	7 h	À déterminer

Marc-André Dion, Technicien forestier

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRES POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DU SECTEUR () POUR LES ÉLECTIONS 2022.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____
Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

RETOURNER À : **M. Daniel Fillion, Secrétaire**
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
AVANT LE 24 MARS 2022

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____
Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____
Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Télé.: 418-542-4046
Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique :
Les Imprimeurs Associés
Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 500 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-121861

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 25 • Numéro 1 [Printemps 2022]

ÉLECTION 2022 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du 4 au 12 avril 2022. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée.

Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et être propriétaire ou résident dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2022, deux postes d'administrateur seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Municipalités
Tony Potvin	2	Roberval, Ste-Hedwidge, Lac-Bouchette, Chambord, St-François-de-Sales, St-André
Roger Allard	3	Desbiens, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, St-Gédéon, St-Bruno, Hébertville, Hébertville-Station

Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir le bulletin de mise en candidature ci-joint dans le journal et le faire parvenir au bureau du Syndicat avant **le 24 mars 2022**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

L'assemblée générale annuelle 2022 aura lieu le mardi 10 mai 2022, à l'Hôtel Universel, salle Piékouagami à Alma. Un avis de convocation vous sera envoyé.

Daniel Fillion ing.f.
Directeur général

Assemblées de secteur 2022

Le calendrier de déconfinement présenté par le Gouvernement du Québec nous permet de planifier nos assemblées de secteur pour le printemps 2022. Par conséquent, tous les membres du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteur 2022. Ces assemblées sont importantes puisqu'elles ont pour but d'élire l'administrateur du secteur lorsque son mandat est terminé, de nommer les délégués du secteur pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 10 mai 2022 et de vous informer sur différents dossiers.

Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

Veillez noter que nous appliquerons les règles sanitaires qui seront en vigueur au moment des réunions, si nécessaire. Nous vous en informerons par nos moyens de communication habituels.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Élection des administrateurs sortants
Secteur 2 : M. Tony Potvin
Secteur 3 : M. Roger Allard
- Nomination des délégués
- État de la situation et perspectives 2022
- Conditions de mise en marché 2022
- Divers
- Clôture de la séance

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

PRENDRE NOTE QUE LES RÉUNIONS DÉBUTERONT À 19 H

SECTEUR	DATE	ENDROIT
2 Tony Potvin	Lundi le 4 avril 2022	HÔTEL CHÂTEAU ROBERVAL (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval
7 Philippe Poirier	Lundi le 4 avril 2022	MOTEL CHUTES DES PÈRES (SALLE RIVE DROITE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini
3 Roger Allard	Mardi le 5 avril 2022	HÔTEL DE VILLE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX (SALLE DU CONSEIL), 87, Rue Saint-André
8 Valère Boivin	Mardi le 5 avril 2022	SALLE DE L'AGE D'OR, 3085, 2 ^e rue Nord, L'Ascension
1 Normand Roy	Lundi le 11 avril 2022	HÔTEL DU JARDIN (SALLE MARIA), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien
6 Pierre-Maurice Gagnon	Lundi le 11 avril 2022	AUBERGE DES BATTURES (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie
4 Carol Bouchard	Mardi le 12 avril 2022	SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB, 150, rue Saguenay, Saint-Fulgence
5 Rémi Gagné	Mardi le 12 avril 2022	ÉDIFICE MUNICIPAL (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean

VERS UNE NOUVELLE RÉALITÉ

Les deux dernières années se sont déroulées sous le signe de la pandémie avec toutes ses conséquences : incertitude sur les marchés, variation brusque des prix et difficulté de communication.

Au début de la pandémie, nous pensions que l'économie pouvait être mise sur pause pendant quelques mois et repartir après comme si rien ne s'était passé. Mais la réalité fut tout autre. Après deux ans d'alternance entre confinements et réouvertures, il nous est facile de constater que ses effets sur notre économie vont durer plusieurs mois voire même quelques années. Il est presque impossible actuellement de prévoir comment vont se comporter les marchés à moyen et à long terme. L'industrie forestière n'échappera pas à cette nouvelle réalité.

Durant ces deux années, les producteurs ont dû évoluer continuellement dans l'instabilité et l'incertitude. Nous sommes passés de la fermeture d'usines dans les premiers instants de la pandémie à des sommets dans la demande dus à la hausse spectaculaire du prix du bois d'œuvre au cours de l'année, pour finalement revenir à des prix normaux dans les derniers mois de l'année. De tels écarts dans les prix rendent difficiles les prévisions à moyen et long terme et peuvent affecter notre production. De plus, si nous ajoutons à ce portrait une hausse marquée de l'inflation qui s'est répercutée sur le prix du carburant et la rareté de la main d'œuvre qui se fait ressentir de plus en plus, nous obtenons une situation assez difficile à gérer pour les producteurs. Malgré tout, nos marchés sont demeurés intéressants et nous avons pu en tirer partiellement profit, et ce, même si nous n'avons pu capter entièrement le mouvement haussier du prix des produits finis.

SUIVI DE L'ÉPIDÉMIE DE TORDEUSE

L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette a connu une accalmie en 2021, soit une diminution de 58 % des superficies affectées par rapport à l'an dernier pour la région du Saguenay – Lac-St-Jean. Les dommages ont été moins sévères dans la plupart des secteurs, ce qui va donner un répit aux peuplements durement éprouvés dans les dernières années et leur permettre de reprendre un peu de vigueur.

En 2021, environ 1 400 ha de jeunes forêts vulnérables ont fait l'objet de pulvérisations aériennes dans le but de protéger leur feuillage. Le programme d'arrosage se poursuivra en 2022. L'inventaire des populations de larves effectué l'automne dernier par la SOPFIM et le Ministère indique encore des niveaux élevés à plusieurs endroits, un signe préoccupant dans la prévision des dommages à venir.

MILIEUX HUMIDES

Avancement des PRMHH
La démarche d'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) en cours dans chaque MRC va se terminer en juin 2022, date d'échéance pour le dépôt des plans au Ministère de l'environnement. Nous avons déjà participé à plusieurs rencontres de consultation jusqu'à maintenant et d'autres sont prévues prochainement.

Nouveau règlement

Un nouveau règlement transitoire entrera en vigueur le 1^{er} mars prochain. Celui-ci sera complémentaire au Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) et au Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) pour remplacer la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Il s'agit d'un règlement important pour les producteurs car il définit les activités qui nécessiteront une autorisation municipale. On parle entre autres de la construction d'un chemin dans la rive ou dans la zone inondable, de la construction d'un ponceau de 1,2 à 4,5 m et de la construction d'un pont de largeur maximale de 5 m.

Mise à jour du Guide des Saines Pratiques

Le guide des saines pratiques fait présentement l'objet d'une révision visant à mettre à jour les exigences relatives aux milieux humides selon la nouvelle réglementation en vigueur. Seulement quelques sections seront ainsi modifiées. Le guide sera disponible d'ici l'été prochain.

CERTIFICATION SFI

Nouvelle norme SFI

La version actuelle de la norme SFI (2015-2019) sera bientôt remplacée par une nouvelle version. Cela implique plusieurs changements, notamment en ce qui concerne

En plus de l'insécurité économique liée à la pandémie, nous avons dû composer également avec de nombreuses restrictions concernant les rencontres et les rassemblements. Il a donc fallu faire évoluer nos modes de communication afin de pouvoir continuer à donner des services aux producteurs et se gouverner au niveau administratif et légal. Nous avons reporté nos assemblées de secteur et nos assemblées générales et tenu nos conseils d'administration et les réunions de nos comités par visioconférence. Nous avons aussi mis de l'emphase sur notre site internet et notre journal pour continuer à communiquer avec les producteurs. La situation nous a forcés à nous adapter continuellement au contexte afin de maintenir des services de qualité.

Nous espérons tous que le contexte sanitaire s'améliore et que nous puissions évoluer dans des conditions économiques plus stables mais il serait illusoire de penser que nous pourrions tirer un trait définitif sur cette pandémie dans les prochains mois. Les deux dernières années nous ont cependant démontré qu'il est possible d'évoluer dans des situations d'incertitude et de changements continus. Il faut se préparer à vivre dans un tel contexte et adapter nos méthodes de travail en conséquence. Il s'agit probablement de la nouvelle réalité post-pandémique dans laquelle nous devons vivre dans les prochaines années. Fort heureusement, l'industrie forestière a tiré son épingle du jeu durant cette période et les producteurs ont pu malgré tout maintenir leurs activités et nous travaillerons pour que ça continue.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

les exigences de formation pour les exploitants forestiers qualifiés. Elle clarifie la responsabilité en spécifiant qu'elle revient à l'entreprise d'exploitation plutôt qu'aux individus.

Au niveau de la conservation des forêts, les organisations certifiées auront à évaluer la présence de forêts à haute valeur de conservation sur le territoire visé pour l'approvisionnement en fibre. Finalement, des améliorations sont apportées au chapitre touchant la conversion des peuplements. La norme vient préciser les conditions à remplir pour justifier une modification du type de forêt sur un site en particulier.

Formation en ligne

Un nouvel outil sera bientôt mis en place pour aider à atteindre les objectifs au niveau de la formation des producteurs et des entrepreneurs. Ce système en ligne existait déjà mais il était peu convivial et avait besoin d'une refonte majeure. C'est un travail réalisé par le comité SFI Québec par l'entremise d'un consultant avec l'aide de la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Il s'agit d'une très bonne nouvelle car nous avons à cœur d'améliorer les connaissances des producteurs afin de favoriser leur adhésion et leur engagement à l'adoption de saines pratiques d'intervention. Nous pourrions ainsi en rejoindre davantage qu'avec les moyens dont nous disposons actuellement.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental



Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

6 cm

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champ avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre

Mistassini : 5,04 m

Girardville : 5,04 m

La Doré : 5,04 m

St-Thomas : 5,50 m, 2,80 m

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini, les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m.
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.



Nouvelles normes de façonnage

PRODUCTEUR MANUEL : 10-8 pi.

- **Longueur fixe**
 - 3,17 m (10 pi 5 po)
 - 2,54 m (8 pi 4 pouces) (Houppier ou correction de défaut)
 - Diamètre minimum fin bout : 9,1 cm (4 po)
 - **1 seul empilement par essence**

Pour les producteurs mécanisés ou faisant appel aux services d'un entrepreneur, nous pouvons aussi produire du 16 pieds. Contactez-nous avant de commencer à produire pour avoir les normes exactes.

LES PRODUCTEURS INVITÉS À PRODUIRE ET PROFITER DES MARCHÉS

Tout est en place pour permettre aux producteurs de profiter des conditions de marché exceptionnelles. La demande pour le bois rond est très forte et ne semble pas vouloir diminuer. L'ensemble des usines de transformation opère à plein régime et a besoin du bois des producteurs pour répondre à la demande des marchés du bois d'œuvre, des panneaux et autres marchés spécifiques. Pour tous ceux qui voudraient profiter de ce contexte favorable, n'hésitez surtout pas et faites votre demande de contingent sans tarder.

LE RÉSINEUX

Il est possible de produire du bois selon les besoins et équipements que les producteurs possèdent. Pour les résineux (sapin, épinette et pin gris), des marchés de 9', 10', 12', 16' et en longueur d'arbre sont offerts. Ces longueurs s'accompagnent de spécifications qui sont propres à chaque usine. Les détails se trouvent sur le site internet du Syndicat.

Un marché pour le pin rouge est en train de s'établir. Des discussions avec un producteur de poteaux et des scieurs pourraient permettre aux producteurs qui ont des plantations de pin rouge de mettre en marché leur bois. Informez-vous pour plus d'information.

LE TREMBLE

Après plusieurs mois de négociation, votre organisation a finalement conclu une entente avec la compagnie West Fraser de Chambord. Les termes du contrat prévoient la livraison d'un volume de 200 000 tonnes métriques vertes de tremble sur une période de 16 mois. Les prix payés aux producteurs fluctueront selon les prix des panneaux gaurfés sur les marchés. Un prix provisoire de 38\$ la tonne métrique verte pour le tremble 8 pieds est en vigueur cet hiver. La demande est forte et le marché est là pour rester. Profitez-en!

LES AUTRES MARCHÉS

Au cours des derniers mois, des ententes de commercialisation ont été convenues avec quelques petites entreprises de transformation afin de créer de nouveaux marchés pour les feuillus de qualité supérieure (bouleau, érable, frêne) et pour des essences telles que le cèdre, mélèze et pin blanc. Informez-vous sur les conditions!

Jacques Tremblay
Directeur mise en marché



REMERCIEMENTS :
Un merci tout spécial à M. Serge Claveau qui, après plus de 50 ans à transporter le bois des producteurs de toute la région, prend une retraite bien méritée.

Bonne retraite Serge !